

Mini-puces Percy-Schneider Consignes aux exposants

L'accès au site se fera uniquement par la rue Edouard et la rue Emilienne

- **6h00-8h00 : Accès au site, déballage, montage et approvisionnement des stands**

L'accès au site ne sera plus autorisé aux véhicules à partir de 8h00.

Aucun retard ne sera accepté.

- **8h00-8h30 : évacuation des véhicules du périmètre**

Aucun véhicule ne peut circuler de 8h00 à 18h00.

- **9h00 : Ouverture des Mini Puces au public**

- **17h30**

Les exposants commencent à remballer

- **18h00 : Fin des Mini Puces**

Les voitures peuvent accéder et circuler à nouveau sur le site à partir de 18h00.

Le site doit être évacué et rendu propre à 18h30 au plus tard.

Consignes de sécurité

L'équipe coordinatrice est équipée d'un **hygiaphone** pour diffuser des consignes ou alerte si nécessaire.

1 appel : rassemblement autour de l'équipe coordinatrice pour consignes

2 appels : **évacuation immédiate du site** – dans ce cas, se référer aux **indications des agents ASVP et de l'équipe coordinatrice**

En cas de souci ou question, n'hésitez pas à vous **référer aux agents de police ASVP ou à l'équipe coordinatrice**

En cas d'urgence, rapprochez-vous immédiatement d'un agent ASVP, d'un agent de la Mairie 06 22 81 38 92, ou composez le 0800 08 08 17 pour alerter la Police Municipale.

Soyez rigoureux et respectueux des consignes et horaires !

Bonnes festivités à tous.

Le service démocratie locale – Mairie de Clamart

